

POUVOIRS LOCAUX

Provinces : un premier toilettage

**On ne supprime pas les Provinces. Pas encore.
Mais la Région reprend les compétences qu'elle
peut gérer elle-même. Première étape.**

● **Pascale SERRET**

« **C**e n'est pas une réformette. Ceci permet d'aller plus loin », soutient Valérie De Bue (MR). Si la ministre des Pouvoirs locaux croit bon d'insister à ce sujet, c'est que pour beaucoup, « réforme des Provinces » est synonyme de « suppression des Provinces ». Elle est pour. Mais on n'y est pas encore.

Pour l'heure, la ministre présente une liste de compétences provinciales sur laquelle le gouvernement wallon s'est mis d'accord la semaine dernière (en première lecture) : elles peuvent être gérées par la Région et transférées à ce titre. « *Il s'agit d'une première clarification du paysage pour l'horizon 2024* », dit-elle. La poursuite des transferts et la suppression des Provinces, ce sera pour la prochaine majorité wallonne.

La fin du Fonds des Provinces

Si le projet est mené à bien d'ici à la fin de la législature, le prochain transfert de compétences des Provinces vers la Région concernera : **le financement des zones de secours, l'aide à la restauration des édifices classés, la santé, l'environnement, la promotion touristique** (sauf les domaines provinciaux) et **le logement**.

Actuellement, toutes ces compétences sont financées par le Fonds des Provinces qui dépend de la Région wallonne. La somme des moyens consacrés à ces matières à transférer correspond à peu près au montant du Fonds : 128 millions € en 2019.

Au lieu de mettre l'argent dans le Fonds des Provinces, la Région l'injecterait directement dans ces politiques précises. D'ici à deux ou trois ans, le Fonds des Provinces devrait donc avoir vécu.

« Pas de pertes d'emplois »

Sur les 12 491 agents provinciaux (hors enseignement), combien de postes concernés par ces futurs transferts ?

C'est encore impossible à chiffrer par bloc de compétences, sans un état des lieux précis. Il doit encore être mené avec les acteurs concernés au sein des Provinces. « *Parce que tout est un peu agrégé* », précise le cabinet de la ministre.

Exemple : environ 520 agents travaillent dans le secteur du tourisme à la Province. Mais la Région ne reprend pas tout le tourisme. « *Et un agent provincial ne fait pas nécessairement qu'une seule tâche* », ajoute la ministre. Bref, les préparatifs du transfert tiendront de la dentelle et de la chirurgie.

« *Mais il n'y a pas de pertes d'emplois. Il y a une clarification des missions et du paysage institutionnel* », confirme Valérie De Bue.

Elle signale par ailleurs que, via une circulaire budgétaire, il a été demandé aux Provinces de réfléchir au rapatriement dans leurs services des quelque 500 agents provinciaux actuellement détachés dans des ASBL provinciales. Là encore, un état des lieux paraît indispensable. Et chaque ministre wallon est par ailleurs en train de lister, dans ses compétences, les budgets toujours octroyés aux Provinces, dans l'objectif

d'une extinction.

Il reste des politiques régionales non transférées. C'est le cas de l'agriculture. Mais, pour rappel, l'essentiel des compétences exercées par les Provinces sont du ressort de la Communauté française (culture et enseignement). ■

Communes : une prime à la fusion

Plus de quarante ans après la fusion des Communes, on remet une (fine) couche. On n'est plus dans la grosse opération de 1976, qui a laissé en Wallonie 262 Communes là où il y en avait encore 1 409 un an avant.

Cette fois, ni objectif chiffré, ni contrainte. Le projet de la ministre des Pouvoirs locaux Valérie De Bue consiste à encourager les Communes à fusionner d'ici à 2024.

L'incitant : une reprise de la dette (maximum 20 millions par entité et 100 millions au total). « *On reste sur une base volontaire, mais on ouvre une voie. On veut avancer avec les Communes qui souhaitent une fusion* ». Comme en Flandre où l'opération permet de passer de 308 à 300 Communes dès janvier 2019. En Wallonie, 61 % des Communes comptent moins de 10 000 habitants (dont 25 % moins de 5 000). « *Et certaines ont du mal à rendre tous les services à la population.* »